dans le prolongement de l'Avenue Jussieu au delà de la deuxième entrée du terrain de la fête.

Il sera également interdit à tous les véhicules de traverser la Grand'Place pendant la formation du Cortège et pendant la Fête de nuit qui aura lieu à partir de 8 heures 1/2 du soir.

Le chômage du lundi 5 juillet

A l'occasion de la XXIVe Fête de Gymnastique, l'Abattoir sera fermé au public lundi prochain 5 juillet à partir de une heure de l'après-midi.

LA RECEPTION DES COUREURS du «TOUR DE FRANCE». — Les coureurs du « Tour de France » seront reçus officiellement à la Mairie par l'Administration municipale et la 5e commission, mardi prochain 6 juillet, à midi. Une plaquette sera remise au premier arrivé.

BAINS DE MER ET VILLEGIATURE. — Location de pianos pour toutes destinations françaises. **Location du Simplex**, appareil permettant à tout amateur de jouer supérieurement du piano sans connaissances spéciales. Maison **Screpel**, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101

UN HOMME IVRE TENTE DE SE SUICIDER. — Sur la place du Commerce, affalé sur un banc, et faisant entendre des plaintes inarticulées, un homme en complet état d'ivresse, attirait hier, vers sept heures du soir ,l'attention des passants. On s'approcha de lui et on constata alors que cet individu s'était lié une ficelle au cou, et l'avait ensuite attachée au banc. Lubie d'ivrogne, ou tentative de suicide! Quoi qu'il en soit, l'agent Poissonnier, qui passait par là, coupa la corde et se mit en mesure de ramener le malheureux au poste de police du 2e arrondissement.

C'était un repris de justice, Joseph Drowaer, âgé de 30 ans, sans domicile fixe, et ayant été plusieurs fois condamné déjà pour vol et abus de confiance. Ce ne fut pas chose facile de le transporter jusqu'au poste, et plusieurs agents, aidés de civils, y parvinrent avec beaucoup de difficultés. Drowaer ne cessa de lancer des coups de pied, sans atteindre personne, d'ailleurs. Au poste, il parut un moment se trouver sur l'empire d'une syncope, occasionnée par l'ivresse, mais quelques lotions d'eau froide suffirent à le tirer de sa torpeur. Le malheureux déclara alors à plusieurs reprises, qu'il voulait mourir. Pris de compassion en raison de son infirmité, car Drowaer est estropié, les agents le remirent en liberté dans la soirée.

AVIS IMPORTANT. — Les magasins de la « Petite Jeannette », 3, rue Saint-Georges, annoncent à leur nombreuse clientèle que leur mise en vente de fin de saison commence aujourd'hui samedi. Les dames soucieuses de leurs intérêts pourront, en visitant les étalages, se rendre compte des sacrifices réels faits sur chaque article, tout en n'offrant que des choses de genre et de mode récent. Les prix indiqués serontla meilleure réclame. 68349d

ELLE VOULAIT VITRIOLER SON AMI. — Il s'agit d'une mère de famille, Hortense Glorieux, 25 ans, qui avait quitté son mari, nommé Ruscart, pour aller habiter il y a une quinzaine de jours, rue du Ballon, 50, avec un ouvrier peintre, Joseph Dhaene, âgé de 33 ans. Mais l'accord n'avait pas été de longue durée, car vendredi matin, le peintre avait mis la femme à la porte.

Celle-ci, se trouvant sans ressources, résolut alors de se venger de cet abandon, et vers midi 1/2, ayant son bébé sur les bras, elle alla se poster à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, dissimulant un bol de vitriol, qu'elle destinait à son ami.

Le hasard voulut que le corrosif se répandit peu à peu sur ses vêtements et ceux de l'enfant, qui se mirent à fumer tout en se consumant. Des passants s'en aperçurent, et ayant eu connaissance de l'attentat projeté par cette femme, ils la conduisirent au commissariat du 5e arrondissement. M. Grimaldi, commissaire de police, l'a gardée à sa disposition pendant une bonne partie de l'après-midi. Il la remit ensuite en liberté, après avoir reçu la promesse formelle qu'elle renonçerait à son dessein criminel.

PAS DE CONCURRENCE POSSIBLE! Or contrôlé *Sautoirs* vendus au poids, *Alliances* à 3 fr. 50 le g. *Montres* acier 3 fr. 95, *Réveils*, 2 fr. 75, *Régulateur* à sonnerie, 18 fr. 95, garantis 6 ans. *Montres arg.* et *or* vendues moitié prix. Qualité soignée. *WOINET, 3, place du Trichon*, Roubaix. 68353

LE COUP DE LA DÉPÊCHE. — La Maison « Au Soldeur », 33, rue Pierre-Motte, à Roubaix, nous télégraphie : Continuez à annoncer bottines hommes et femmes 4 fr. 95 la paire ; avons assortiment immense. Annoncez aussi bottines et souliers toile, bains de mer, tennis, etc., à des prix inconnus jusqu'à ce jour.

CEUX QUI ONT TROP BU. — Les agents Petit et Stadler, ont, dans la nuit de jeudi à vendredi, emmené au bureau de police du premier arrondissement un tourneur en bois, Albert Volt, âgé de 35 ans, demeurant rue du Moulin-Fagot, 80, à Tourcoing.

Cet individu avait été trouvé en état d'ivresse, boulevard d'Halluin, faisant un tapage infernal. Il est de plus inculpé d'outrages envers les agents.

POUR LE BAIN. — Serviettes, Eponges, Peignoirs de bains, Tapis de salle de bains, Serviettes et Gants pour frictions, Dessous de Toilette, Protège mur en tissus éponge, Serviettes rouleaux, etc., etc. : ROBICHEZ-HOTTIAUX (Anct Vandrom-Cœthals). — MAISON DE BLANC, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

Spécialité de Trousseaux et Layettes. 68047

LA CHARRETTE A CHIENS. — Six chiens ont été capturés, dans la journée d'hier, par le service de la fourrière et un procès-verbal rédigé.

HALLE FLIPO. Café excellent, **1 fr. 65**; extra, **1 fr. 80.** Beurre supérieur, **1 fr. 30.** Beaux œufs, **1 fr. 10** les 13. Beau choix fromages, prix avantag. 68052

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un monteur de M. Victor Bonchill, constructeur à Anzin, M. Hippolyte Poubelle, 38 ans, rue Victor-Hugo, 15, à Anzin, a eu le pouce gauche comprimé entre une poulie et un cable sur le chantier de MM. Jonville frères, quai de Calais. Quatre semaines de repos.

Docteur Carrette. — Un appréteur de l'établissement de M. Ernoult-Bayart, rue du Grand-Chemin, M. Jean Planque, 17 ans, rue de Naples, 41, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un charbonnier de M. Mullier-Delcourt, négociant, M. Charles Vermeulen, 53 ans, rue de Rome, 52, s'est fait une félure du cubitus gauche en tombant. Quatre semaines de repos. Docteur Lerat. — A la Société Anonyme de Peignage, rue du Collège, l'un des ouvriers, M. Henri Nydens, 22 ans, rue de la Limite, 41, à Croix, a été blessé au genou gauche par une aiguille. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Dans le même établissement un laveur, M. Auguste Jacob, 22 ans, demeurant à Avelghem, a eu le radius gauche fortement comprimé par les organes de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Druesne. — Un tisserand de MM. Alexandre Vernier père et fils, fabricants, M. Achille Delooge, 53 ans, rue Boileau, 13, a été blessé au pouce gauche par la bascule de son métier. Trois semainse de repos. Docteur Harlet.

ENCRES ACME, pour bien écrire. En vente Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 622289

DERNIER MOIS DE VENTE, Rabais énormes « Au Printemps », 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. 68288

GRACE A UN PROCEDE DE MOUTURE, tous les éléments nutritifs du blé sont conservés dans le PAIN NORMAL FRANÇAIS. Aussi doit-il être conseillé aux diabétiques, aux surmenés et aux neurasthéniques. (Voir aux annonces). 68314

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de Mme Emile Schoonackers-Vienne, administrateur-directeur de la « Brasserie coopérative de l'Epeule ». 68343d

ENTERREMENT DU SAMEDI 3 JUILLET 1909. — Mme veuve Achille Lepers, née Célestine Filovert, huit heures et demie, église du Saint-Sépulcre.

CROIX

LES ALPINS A LA PANNE. — La société de gymnastique et d'instruction militaire « Les Alpins », sollicitée par le Comité des fêtes de La Panne-Bains (Adinkerke), donnera une fête de gymnastique sur la plage, le lundi 2 août, à 3 heures du soir.

A cette occasion, il sera mis en marche un train spécial d'excursion à la mer à prix très réduit, pour les parents et amis des gymnastes.

On est prié de se faire inscrire le plus tôt possible, la liste nominative devant être arrêtée pour mardi 7 juillet au soir. Pour tous renseignements, s'adresser directement à M. le directeur des Alpins, 2, contour Saint-Pierre, ou au Patronage, rue Dupire.

POUR LES PAUVRES. — A l'occasion du 25e anniversaire de la Société de boules « Au Razeu », une quête faite au profit des pauvres, à l'issue du banquet, a produit la somme de 3 fr. 50 qui a été versée entre les mains de M. le Receveur municipal.

LA CONSTIPATION paralyse la circulation du sang en comprimant, les vaisseaux de l'intestin, il en résulte des phénomènes congestifs du côté du cerveau d'où proviennent : les bourdonnements d'oreilles, les étourdissements, les palpitations, la migraine, la congestion et l'apoplexie. La pilule Sibone rétablit la circulation et fait disparaître ces malaises qui, à un moment donné, peuvent devenir dangereux. 68315

LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de M. Parent-Monfort, un ouvrier, M. Louis Parsy, 19 ans, domicilé rue des Remparts, s'est fait de violentes contusions au coude gauche au cours de sa besogne. Douze jours de repos; docteur Caudmont.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Deux douaniers, MM. Verger, sous-brigadier, et Crespel, préposé, ont arrêté vendredi à 11 h. 1/2 du matin, dans la carrière Delrue, Arthur Fiévet, 38 ans, terrassier, à Leers, qui portait 3 kil. de café vert, 200 gr. de café brûlé et 100 gr. de tabac, valeur totale 16 francs.

Le délinquant sera dirigé sur Lille.

— Le même jour la douane a mis en état d'arrestation, puis l'a relaxé en raison de son jeune âge, un écolier, Gustave Verbeck, 9 ans, demeurant chez ses parents, à Roubaix, rue de Rocroi. Ce bambin était porteur de quatre livres de café belge, valeur 6 fr.

SAILLY

REUNIONS A LA MAIRIE. — La commission municipale des finances est convoquée pour dimanche prochain à 9 heures du matin.

— Le même jour et à la même heure, se tiendra une réunion du Comité de l'Œuvre des habitations à bon marché.

A. DEBRAS
Grande-Place, ROUBAIX
Maison possédant le plus grand choix de
VÊTEMENTS
pour Hommes et Enfants
Grd choix de Costumes Coutil pour Enfants
Alpagas, Pare-Poussière, etc.
VOIR LES ETALAGES 66801

WATTRELOS

VAGABONDAGE. — Gosseb Paul, 45 ans, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie pour vagabondage.

PÈLERINAGES. - EXCURSIONS

Grand pèlerinage à Lourdes du 5 au 13 Août, train spécial, matériel belge à couloir.

Excursions à Lourdes sans nuit en chemin de fer.

Congrès Eucharistique de Cologne, Excursion aux bords du Rhin du 4 au 8 Août.

Grand pèlerinage à Rome du 4 au 12 septembre.

Demander renseignements à M. A. FRANÇOIS, 45, boulevard du Nord, Bruxelles. 67467

NÉCROLOGIE

— Les funérailles de M. l'abbé Masson, ont été célébrées mercredi, 30 juin, en l'église de Bousies, au milieu d'un concours considérable de confrères et d'amis venus du dehors, et d'une foule sympathique de compatriotes.

— Nous apprenons la mort, survenue à Lille, de M. Paul Van Mansart, veuf de dame Marie-Henriette Lhomme. Le défunt était âgé de 76 ans.

— On annonce la mort, à l'âge de 58 ans, à Godewaersvelde, de M. Henri Tillié, maire de cette commune depuis treize ans.

TOURCOING

La journée du samedi 3 juillet :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : *de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.*

MIRAGE DORÉ

A propos de la succession Chauchard. — Le millionnaire du Pont de Neuville

Vous n'avez plus rien à apprendre sur la destination où sont allées les colossales richesses de M. Chauchard. On vous a dit le chiffre exact des donations, cité les heureux légataires, on vous a apitoyé sur le sort des cousins déshérités et dans l'avalanche d'informations publiées par les journaux de toute nuance, il vous a été facile de discerner ce qu'elles contenaient de vérités, de plaisanteries cruelles, de reproches ou de critiques amères. Il y avait peut-être un peu d'envie dans ce concert de récriminations. Mais, voyez comme rien ne dure ici bas : au bout de quelques semaines écoulées, c'est à peine si on parle encore de l'héritage du fondateur du Louvre. On a trouvé d'abord qu'il aurait pu faire un meilleur usage de ses deniers ; puis l'on s'est résolu à faire crédit à ceux qui les détiennent après lui. La sagesse a fini par l'emporter sur la passion.

Quoi qu'il en soit, l'aventure a fait assez de bruit et de cliquetis pour réveiller certaines histoires, les unes vraies, les autres fausses. Des réalités, et des légendes ont revu le jour. D'un bout de la France à l'autre, c'est à qui aurait rappelé tel ou tel héritage sensationnel. On aime tant à causer millions, testaments, oncles d'Amérique! Bavardage inoffensif.

Ici à Tourcoing, nous avons entendu parler, à ce propos, d'une succession fabuleuse qui aurait failli s'abattre il y a une bonne vingtaine d'années sur une famille ouvrière du Pont-de-Neuville.

Pendant longtemps, la ville entière fut en émoi; les cervelles bouillonnaient, on ne dormait plus, on négligeait ses affaires. Pensez donc, il s'agissait de quinze millions! Pas un tourquennois qui ne fût extasié devant le mirage d'or. Les rêves sont depuis longtemps évanouis. Il n'est plus dangereux, nous le croyons du moins, de rappeler l'histoire à ceux qui l'ont oubliée ni de l'apprendre à ceux qui l'ignorent.

La nouvelle arriva un beau jour à Tourcoing, qu'une succession fantastique était en souffrance aux Pays-Bas et en Belgique. Le personnage qui l'avait laissée en mourant s'appelait Catteau, et était le fils d'une tourquennoise Henriette Catteau, née au Pont-de-Neuville vers 1778. Séduite à l'âge de 16 ou 17 ans et réfugiée à Lille, pour y cacher sa honte, la jeune fille avait donné le jour à un garçon, sans déclarer la naissance au bureau de l'Etat-Civil. Dissimuler l'existence d'un enfant à une époque aussi agitée que le début du 18e siècle, était chose bien facile en effet. Notre territoire était envahi, nos églises fermées, la terreur régnait sur le pays.

Henriette Catteau quitta Lille pour Gand, où elle épousa un riche anglais. L'enfant grandit et se fit marin. Au bout de quelques années, ses entreprises avaient si bien prospéré qu'il se trouvait à la tête d'une flotte marchande et d'un trafic très important. Il gagna beaucoup d'argent, puis devenu vieux, se retira en Hollande, où il trépassa. Sa fortune ne put être réclamée par sa mère survivante, car il eût fallu produire un acte de naissance attestant sa parenté et cet acte de naissance n'existait pas. Les millions restèrent, en conséquence, aux mains des Etats belge et hollandais.

Vingt ans après, en 1888, voici que tout d'un coup des héritiers apprennent la mort de Catteau et l'importance de la succession. Ils se font connaitre, ils proclament leurs droits à l'héritage. Hélas, comment entrer en possession? On leur réclame l'acte de naissance de leur parent, et ils ne le possèdent pas. D'abord où est-il né? Qui s'en souvient? Personne. On fouille les archives de Lille, de Tourcoing, de Gand, d'Anvers. Pas de trace de la naissance du millionnaire. Plaintes, gémissements, désespoir. En attendant, la région de Tourcoing est bouleversée. Des journaux exploitent le sujet et servent à leurs lecteurs bénévoles les détails les plus affriolants. Les hommes d'affaires, surtout les hommes d'affaires véreuses, interviennent. Les ministères sont consultés et font des enquêtes. Leur réponse est uniforme. Il n'y a rien au service de l'enregistrement, rien à la Caisse des Consignations. Tous les châteaux en Espagne s'écroulent.

Au bout de quatre ans, le millionnaire du Pont-de-Neuville revient au jour. Jadis, des centaines de Catteau s'étaient découverts des liens de parenté avec lui ; cette fois, il ne reste, comme prétendants que les propres neveux d'Henriette Catteau ou leurs ayant-droit. L'agitation renait, moins vive cependant ; beaucoup sont devenus sceptiques. A la demande des intéressés, le distingué Consul de Belgique, M. Thaune, en réfère de nouveau à son ministère. Des recherches sont encore faites et l'on découvre cette fois qu'un Tourquennois Catteau, est bien décédé depuis vingt-deux ans à La Haye, mais qu'il a été marié et qu'il laisse des héritiers directs. Adieu, veau, vache, cochon, couvée!

Voilà comment finit l'histoire de l'« héritance » Catteau. Vous direz peut-être, qu'elle ne ressemble en rien avec l'histoire de la succession Chauchard. Erreur : elles ont l'une et l'autre agité pareillement l'opinion.

SINGULIÈRE AFFAIRE DE FRAUDE. — Le préposé des douanes Beurtheret, de La Marlière, a procédé à l'arrestation d'une nommée Marie Lebedel, 59 ans, journalière, née à Avronches (Manche), domiciliée rue de Pontoise 3.

M. Beurtheret se trouvait de service devant le bureau des douanes de la rue Achille Testelin, lorsqu'il vit arriver la femme Lebedel. Celle-ci était porteuse d'un pain. Le douanier flairant une supercherie examina attentivement ce pain. Il constata qu'on y avait enlevé la mie. Dans la cavité ainsi pratiquée, la femme Lebedel, avait dissimulé six cent cinquante grammes de café torréfié et cent grammes de tabac, le tout d'une valeur de cinq francs quinze centimes.

La fraudeuse a été transférée à Lille et déférée au parquet.

« A L'ÉLÉGANCE MODERNE », 5, rue Carnot, quelques jours de vente-réclame, corsages et jupons, à partir de **1 fr. 45. (Voir étalages).** 68334

UN VOLEUR DE VÉLO EN CORRECTIONNELLE. — Profitant des vacances de Pâques, Henri Dufourmont, 21 ans, soldat au 19e escadron du train des Equipages, à Paris, était venu passer quelques jours dans sa famille.

Le lundi 12 avril, le permissionnaire résolut de faire une promenade en vélo et alla, à cet effet, louer une machine de marque chez M. Léon Decome, mécanicien, 75, rue du Brun-Pain, à Tourcoing, promettant de la reconduire une heure après. Mais les heures, les jours même se passèrent et le négociant ne revit ni le soldat ni son vélo. Il n'eut d'autre ressource que de porter plainte contre son client de passage.

Dufourmont n'a pas reparu à son corps ; il est recherché comme déserteur et de plus il est renvoyé par M. Houcix, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation de vol.

ACIERS FONDUS DE FIRMINY, Corroyés naturels à ressort. Quincaillerie P. et J. Six, Tg. 153

SAMEDI 3 JUILLET, ouvert. des Grands Magasins d'horlogerie-bijouterie. **Auguste DAEL,** rue St-Jacques, 39. Anct au Broutteux. Grande Exposition. **Superbes primes. VOIR aux ANNONCES.** 68235

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'établissement horticole de M. Emile Ponthieux, rue des Phalempins, 73, un terrassier, M. Henri Verhoulst, 49 ans, demeurant au Vert-Pré, à Mouvaux, en brouettant de la terre s'est fait une hernie à la région inguinale droite. Huit jours de repos ; docteur Beulque.

— Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un menuisier, M. Louis Terrier, 35 ans, rue du Dragon, 40, en soulevant un galet de foulon s'est fait un lumbago traumatique. Dix jours de repos; docteur Delegrange.

— A la briqueterie de M. Masquelier, rue Achille-Testelin, un défourneur, M. Jules Lejour, 21 ans, demeurant à Bougnies (Belgique), a été contusionné au coude droit par la chute d'une brique. Quinze jours de repos; docteur Vienne.

— Un homme de peine de chez M. Emile Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, M. Alfred Duquenne, 38 ans, demeurant à Neuville-en-Ferrain, en tombant s'est fait une grave contusion au coude. 12 jours de repos; docteur Deshonnets.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES complètes d'usines et d'appartements. Nombreuses références sur place. **Decoulange et Lelzeau.** Tél. 14. 12

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 831

LINSELLES

MORT DE M. FIDÈLE CATTEAU

ANCIEN ADJOINT

Une personnalité des plus populaires, très sympathique aux Linsellois, vient de disparaître : M. Fidèle Catteau, ancien adjoint au maire, est mort, vendredi matin, après une courte maladie, à l'âge de 73 ans.

M. Fidèle Catteau était né à Deûlémont, le 5 juillet 1836, d'une vieille et honorable famille du pays. Ses parents vinrent se fixer à Linselles, alors qu'il était encore jeune, et exploitèrent assez longtemps, l'importante ferme des Wattines. C'est le 30 avril 1871, que pour la première fois, M. Catteau était élu conseiller municipal, succédant à son père, M. Catteau-Delescluse. La confiance de ses collègues l'appela plus tard, le 30 mars 1890, aux fonctions d'adjoint, en remplacement de M. Ducatteau-Vienne, démissionnaire pour raison de santé Au sein de l'assemblée municipale, le regretté défunt ne cessa de donner des preuves de son tact et de son libéralisme.

Il donna sa démission d'adjoint, le 11 mars 1890, suivant dans sa retraite, M. Charles D'halluin, maire ; en 1904, il ne sollicita plus le renouvellement de son mandat de conseiller municipal.

Mais ce ne sont pas là les seules fonctions publiques que remplit M. Fidèle Catteau. Entre temps, il avait été administrateur du Bureau de bienfaisance, puis de l'Hospice ; cette dernière charge lui fut confiée par arrêté préfectoral de M. Laurenceau, en date du 28 décembre 1898.

M. Catteau fut encore, et durant de longues années, président de la Société de Secours Mutuels Saint-Médard ; il démissionna pour raisons personnelles vers 1890.

Le défunt faisait, en outre, partie du Conseil Paroissial, de la Confrérie Saint-Vincent-de-Paul, et des différentes confréries de la paroisse. Les sociétés locales et en particulier « La Musique Municipale » le comptaient au nombre de leurs membres honoraires ou protecteurs.

Telle fut la vie publique de cet homme de bien. Sa vie privée ne fut pas moins bien remplie.

Nul plus que M. Fidèle Catteau ne possédait l'estime et le respect de ses concitoyens. C'était un homme d'une foi vive, de convictions sincères et profondes ; en lui se personnifiait la simplicité. Très serviable, il possédait, en outre, un caractère aimable et enjoué, plein d'affabilité et d'irrésistible attirance.

Ayant une situation très aisée, il créait le bonheur autour de lui. Sa charité était proverbiale ; jamais un malheureux ne tendit en vain la main vers lui ; jamais son cœur ne demeura insensible aux misères, aux douleurs d'autrui. Son geste soulageait, sa parole consolait. C'est à M. Catteau que l'on pouvait appliquer cette parole de l'Evangile : « La main gauche ignorait, ce que donnait la main droite ». C'est pourquoi les pauvres pleureront sa mort.

M. Fidèle Catteau était apparenté à M. Alix Ghestem, conseiller général, et à M. J.-B. Vandermersch, maire de Quesnoy-sur-Deûle. Il était, en outre, l'oncle de M. Hennion, notaire à Comines.

Nous présentons à Mme veuve Fidèle Catteau-Adam, et à toute la famille, nos sincères condoléances. Les funérailles de M. Catteau auront lieu mardi prochain, à onze heures.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA FRAUDE DES BICYCLETTES. — Les préposés des douanes Jean Nogiès et Masquilier, de la brigade du Risquons-Tout, ont arrêté Jules Devos, 16 ans, mécanicien, demeurant à Reckem, qui tentait d'introduire frauduleusement en France une bicyclette neuve d'une valeur de 160 francs. La bicyclette a été confisquée; quant à Devos, il a été déféré au parquet et écroué.

LILLE

LA FAIM. — Un vieillard, Louis Mournet, 65 ans, journalier, sans domicile fixe, passant Faubourg des Postes, vendredi après-dîner, tombait brusquement sur le sol. On s'empressa autour du malheureux, qui, depuis vingt-quatre heures, n'avait pas mangé. Après lui avoir fait prendre un cordial, on le conduisit à l'hôpital de la Charité. Son état serait assez grave.

UN INCIDENT A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LILLE. — Il régnait, ces derniers jours, une certaine effervescence à la Faculté de médecine de Lille, au sujet de l'application d'un règlement du 1er novembre 1907. Ce règlement imposait aux étudiants qui ont pris leurs seize inscriptions, un stage de trois mois dans une clinique spéciale et un autre stage de trois mois dans une clinique obstétricale, avant de passer leurs derniers examens. Plusieurs étudiants qui ont déjà retenu leur poste, avaient demandé à M. le docteur Combemale, doyen de la Faculté, la dispense de ces stages. M. le docteur Combemale déclara qu'il ne pouvait leur donner satisfaction avant d'en avoir référé au Conseil d'administration de la Faculté de médecine. Celui-ci, sur l'avis de M. le Doyen, a décidé d'autoriser les étudiants qui ont pris leurs seize inscriptions, à passer leurs derniers examens, conformément au décret du 31 juillet 1893, qui ne permet pas une augmentation de durée de la scolarité. En conséquence, l'incident est clos.

Lundi 5, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Richelieu coutil gris, semelle cuir, bouts rapportés, valant 3 fr. 25, vendus : 2.00. 2257-a-d

AUX ARTS ET MÉTIERS. — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Bastien, s'est rendu, vendredi matin, à l'Ecole des Arts et Métiers. Il y a interrogé les élèves, sur lesquels furent trouvés des coups de poing américains, ainsi que les répétiteurs. Aucun fait nouveau n'a été signalé au cours de ces interrogatoires.

BRASSERIE UNIVERSELLE, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours en matinée et soirée, grands concerts et attractions de 1er ordre. La semaine entrée libre. — **Restaurant, cuisine soignée. Plat du jour : 0.75 ; du soir : 1 franc.** 683

EXERCICES A LA MÉLINITE AU 16e CHASSEURS A PIED. — Le 16e bataillon de chasseurs à pied a procédé, vendredi matin, à des expériences de destruction à la mélinite, qui ont eu lieu sur le terrain de manœuvres de Ronchin. M. le commandant Sauvage présidait aux exercices qui ont parfaitement réussi. A la suite d'une théorie faite sur l'emploi et les effets de cet explosif, à neuf heures, les sapeurs se livrèrent à quatre des exercices répondant aux principales nécessités de la guerre. On détruisit un arbre et des poteaux télégraphiques, une voie de chemin de fer, puis on tenta de creuser, à l'aide de la mélinite, une tranchée-abri pour tirailleurs.

CONVOIS FUNÈBRES

M. **Louis-François-Joseph DESVIGNES-BROUX,** pieusement décédé à Roubaix, le 1er Juillet 1909, dans sa 61e année. Vigiles **Samedi 3 Juillet, à 5 h. 3/4,** Messe de Convoi, **Dimanche 4, à 8 h.,** Convoi et Service Solennels **Lundi 5, à 10 h.,** église **Saint-Martin.** — Assemblée, rue des Fleurs, 20. 68366

Mme **veuve Henri MERVAILLIE née Amélie-Rosalie NUEWELAERE,** décédée à Roubaix, le 2 Juillet 1909, dans sa 79e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels **Lundi 5 Juillet, à 8 h.,** église **Saint-Martin.** Vigiles, **Samedi 3, à 5 h. 1/4.** — Assemblée, rue du Nord, 3, à 9 h. précises. 68364d

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

Le jubilé de 25 ans de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur et la fête de Jeanne d'Arc

Rappelons que la paroisse du Très-Saint-Rédempteur se prépare à célébrer demain dimanche, par une solennité vraiment grandiose, le jubilé du 25e anniversaire de sa fondation, qui remonte au 17 février 1884.

A cette occasion, et comme souvenir de fête, les paroissiens ont offert une splendide statue de la bienheureuse Jeanne d'Arc, dont la bénédiction solennelle aura lieu à la grand'messe de 10 heures. Voici d'ailleurs le programme de la fête :

A 10 heures, grand'messe solennelle sous la présidence de Mgr Berteaux, doyen de St-Martin et fondateur de la paroisse; elle sera chantée à l'autel de Jeanne d'Arc, par M. le chanoine Henri Colpin, secrétaire de l'archevêché.

Un cortège militaire se formera à 9 heures 1/2, en face du patronage, boulevard de Mulhouse, pour se rendre à l'église, où des places seront réservées à tous ceux qui ont servi. Les sociétés sont priées d'apporter leurs drapeaux, et tous les anciens soldats, qui tiennent à honneur de venir glorifier Jeanne d'Arc, la grande héroïne nationale, la libératrice du territoire, l'ange de la patrie, sont invités à se grouper derrière sa statue. L'excellente Musique des Amis Réunis de Lys (100 exécutants), sous la direction de M. Montigny, prendra la tête du cortège militaire, avec la société de gymnastique l'*Intrépide*.

Les jeunes filles de la réunion dominicale exécuteront une cantate de circonstance au moment de la bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc.

L'après-midi, à 3 heures, dans la salle des fêtes du patronage, réunion générale de la section paroissiale de la Ligue Patriotique, sous la présidence de M. le chanoine H. Colpin. Orateurs: Mme Jules Delattre, Mlle Louise Debuigne, Mme A.-P., et M. l'abbé Delattre, de Tourcoing.

A 5 heures, vêpres solennelles avec panégyrique de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé G. Delattre, aumônier des Œuvres à Tourcoing, et grande procession historique, où figurera le beau groupe de Jeanne d'Arc d'Orléans. Une chorale d'amateurs exécutera une superbe cantate à Jeanne d'Arc, sous la direction de M. H. Peers.

A 7 heures, grande séance au patronage, où sont particulièrement invitées les femmes et les jeunes filles. On représentera « Jeanne d'Arc », drame en 5 actes, avec deux apothéoses. L'entrée de la salle sera gratuite pour les dames ligueuses munies de leurs cartes. A 9 heures, un beau feu d'artifice sera tiré dans la cour du patronage.

Les personnes qui ont des drapeaux ou des bannières, sont instamment priées de pavoiser leurs maisons.

— *Saint-Martin.* — Du 3 au 10 juillet, vicaire de semaine, M. Bègne, 3, rue du Curé. — Dimanche 4 juillet, à 8 heures, communion mensuelle des jeunes filles.

— *Notre-Dame.* — Du 4 au 10 juillet, vicaire de semaine, M. l'abbé Douay, 54, rue de la Redoute. — Dimanche 4 juillet, à la messe de 7 heures, communion des jeunes gens du patronage. Les saluts de la semaine sont chantés à 6 heures 1/2.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du samedi, 3 juillet 1909

N° 23

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

— Qu'en savons-nous, je vous prie! répliqua Larsan... Il y a eu le dîner dans le laboratoire, le va-et-vient du service... Il y a eu une expérience de chimie qui a pu tenir, entre dix et onze heures, M. Stangerson, sa fille et le père Jacques autour des fourneaux... dans ce coin de la haute cheminée... Qui me dit que l'assassin, un familier! un familier!... n'a pas profité de ce moment pour se glisser dans la « Chambre Jaune », après avoir, dans le lavatory, retiré ses souliers?

— C'est bien improbable! fit M. Stangerson.

— Sans doute, mais ce n'est pas impossible... Aussi je n'affirme rien. Quant à sa sortie, c'est autre chose! Comment a-t-il pu s'enfuir? « Le plus naturellement du monde! »

Un instant, Frédéric Larsan se tut. Cet instant nous parut bien long. Nous attendions qu'il parlât avec une fièvre bien compréhensible.

— Je ne suis pas entré dans la « Chambre Jaune », reprit Frédéric Larsan, mais j'imagine que vous avez acquis la preuve qu'on ne pouvait en sortir « que par la porte ». « C'est par la porte que l'assassin est sorti. Or, puisqu'il est impossible qu'il en soit autrement, c'est que cela est! Il a commis le crime et il est sorti par la porte! A quel moment! Au moment où cela lui a été le plus facile, « au moment où cela devient le plus explicable », tellement explicable qu'il ne saurait y avoir d'autre explication. Examinons donc les « moments » qui ont suivi le crime. Il y a le premier moment, pendant lequel se trouvent, devant la porte, prêts à lui barrer le chemin, M. Stangerson et le père Jacques, Il y a le second moment, pendant lequel, le père Jacques étant un instant absent, M. Stangerson se trouve tout seul devant la porte. Il y a le troisième moment, pendant lequel M. Stangerson est rejoint par le concierge. Il y a le quatrième moment, pendant lequel se trouvent devant la porte M. Stangerson, le concierge, sa femme et le père Jacques. Il y a le cinquième moment, pendant lequel la porte est défoncée et la « Chambre Jaune » envahie. « Le moment où la fuite est le plus explicable est le moment même où il y a le moins de monde devant la porte. Il y a un moment où il n'y en a plus qu'une: c'est celui où M. Stangerson reste seul devant la porte ». A moins d'admettre la complicité de silence du père Jacques, et je n'y crois pas, car le père Jacques ne serait pas sorti du pavillon pour aller examiner la fenêtre de la « Chambre Jaune », s'il avait vu s'ouvrir la porte et sortir l'assassin ». « La porte ne s'est donc ouverte que devant M. Stangerson seul, et l'homme est sorti ». Ici, nous devons admettre que M. Stangerson avait de puissantes raisons pour ne pas arrêter ou pour ne pas faire arrêter l'assassin, puisqu'il l'a laissé gagner la fenêtre du vestibule et qu'il a refermé cette fenêtre derrière lui!... Ceci fait, comme le père Jacques allait rentrer « et qu'il fallait qu'il retrouvât les choses en l'état », Mlle Stangerson, horriblement blessée, a trouvé encore la force, sans doute sur les objurations de son père, de refermer à nouveau la porte de la « Chambre Jaune » à clef et au verrou avant de s'écrouler, mourante, sur le plancher... Nous ne savons qui a commis le crime ; nous ne savons de quel misérable M. et Mlle Stangerson sont les victimes; mais il n'y a point de doute qu'ils le savent, eux! Ce secret doit être terrible pour que le père n'ait pas hésité à laisser sa fille agonisante derrière cette porte qu'elle refermait sur elle, terrible pour qu'il ait laissé échapper l'assassin... « Mais il n'y a point d'autre façon au monde d'expliquer la fuite de l'assassin de la « Chambre Jaune! »

Le silence qui suivit cette explication dramatique et lumineuse avait quelque chose d'affreux. Nous souffrions tous pour l'illustre professeur, acculé ainsi par l'impitoyable logique de Frédéric Larsan à nous avouer la vérité de son martyre ou à se taire, aveu plus terrible encore. Nous le vîmes se lever, cet homme, véritable statue de la douleur, et étendre la main d'un geste si solennel que nous en courbâmes la tête comme à l'aspect d'une chose sacrée. Il prononça alors ces paroles d'une voix éclatante qui sembla épuiser toutes ses forces :

— Je le jure, sur la tête de ma fille à l'agonie, que je n'ai point quitté cette porte, de l'instant où j'ai entendu l'appel désespéré de mon enfant, que cette porte ne s'est point ouverte pendant que j'étais seul dans mon laboratoire, et quand nous pénétrâmes dans la « Chambre Jaune », mes trois domestiques et moi, l'assassin n'y était plus! Je jure que je ne connais pas l'assassin!

Faut-il que je dise que, malgré la solennité d'un pareil serment, nous ne crûmes guère à la parole de M. Stangerson? Frédéric Larsan venait de nous faire entrevoir la vérité : ce n'était point pour la perdre de si tôt.

Comme M. de Marquet nous annonçait que la « conversation » était terminée et que nous nous apprêtions à quitter le laboratoire, le jeune reporter, ce gamin de Joseph Rouletabille, s'approcha de M. Stangerson, lui prit la main avec le plus grand respect et je l'entendis qui disait :

— Moi, je vous crois, monsieur!

J'arrête ici la citation que j'ai cru devoir faire de la narration de M. Maleine, greffier au tribunal de Corbeil. Je n'ai point besoin de dire au lecteur que tout ce qui venait de se passer dans le laboratoire me fut fidèlement et aussitôt rapporté par Rouletabille lui-même.

XII

LA CANNE DE FRÉDÉRIC LARSAN

Je ne me disposai à quitter le château que vers six heures du soir, emportant l'article que mon ami avait écrit à la hâte dans le petit salon que M. Robert Darzac avait fait mettre à notre disposition. Le reporter devait coucher au château, usant de cette inexplicable hospitalité que lui avait offerte M. Robert Darzac, sur qui M. Stangerson, en ces tristes moments, se reposait de tous les tracas domestiques. Néanmoins il voulut m'accompagner jusqu'à la gare d'Epinay. En traversant le parc, il me dit :

— Frédéric Larsan est réellement très fort et n'a pas volé sa réputation. Vous savez comment il est arrivé à retrouver les souliers du père Jacques! Près de l'endroit où nous avons remarqué les traces des « pas élégants » et la disparition des empreintes des gros souliers, un creux rectangulaire dans la terre fraîche attestait qu'il y avait eu là, récemment une pierre. Larsan rechercha cette pierre sans la trouver et imagina tout de suite qu'elle avait servi à l'assassin à maintenir au fond de l'étang les souliers dont l'homme voulait se débarrasser. Le calcul de Fred était excellent et le succès de ses recherches l'a prouvé. Ceci m'avait échappé ; mais il est juste de dire que mon esprit était déjà parti par ailleurs, car, « par le trop grand nombre de faux témoignages de son passage laissé par l'assassin » et par la mesure des pas noirs, correspondant à la mesure des pas du père Jacques, que j'ai établie sans qu'il s'en doutât sur le plancher de la « Chambre Jaune », la preuve était déjà faite, à mes yeux, que l'assassin avait voulu détourner le soupçon du côté de ce vieux serviteur. C'est ce qui m'a permis de dire à celui-ci, si vous vous le rappelez, que, puisque l'on avait trouvé un béret dans cette chambre fatale, il devait ressembler au sien, et de lui faire une description du mouchoir en tous points semblable à celui dont je l'avais vu se servir. Larsan et moi, nous sommes d'accord jusque-là, mais nous ne le sommes plus à partir de là, « et cela va être terrible », car il marche de bonne foi à une erreur qu'il va me falloir combattre « avec rien »!

Je fus surpris de l'accent profondément grave dont mon jeune ami prononça ces dernières paroles.

Il répéta encore :

— « Oui, terrible, terrible!... Mais est-ce vraiment ne combattre avec rien, que de combattre « avec l'idée »!

A ce moment nous passions derrière le château. La nuit était tombée. Une fenêtre au premier étage était entr'ouverte. Une faible lueur en venait, ainsi que quelques bruits qui fixèrent notre attention. Nous avançâmes jusqu'à ce que nous ayons atteint l'encoignure d'une porte qui se trouvait sous la fenêtre. Rouletabille me fit comprendre d'un mot prononcé à voix basse que cette fenêtre donnait sur la chambre de Mlle Stangerson. Les bruits qui nous avaient arrêtés se turent, puis reprirent un instant. C'étaient des gémissements étouffés... Nous ne pouvions saisir que trois mots qui nous arrivaient distinctement : « Mon pauvre Robert! » Rouletabille me mit la main sur l'épaule, se pencha à mon oreille :

— Si nous pouvions savoir, me dit-il, ce qui se dit dans cette chambre, mon enquête serait vite terminée...

Il regarda autour de lui ; l'ombre du soir nous enveloppait ; nous ne voyions guère plus loin que l'étroite pelouse bordée d'arbres qui s'étendait derrière le château. Les gémissements s'étaient tus à nouveau.

— Puisqu'on ne peut pas entendre, continua Rouletabille, on va au moins essayer de voir...

(à suivre).